

**Nombre de membres****Séance du 25 mars 2022****en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée le 25 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 10**Sont présents:** Jean-Luc BROUSSAL, Joël TERRIER, Monique SANCHEZ, Dominique MAZETIER, Marie-Christine AUDIGIE, Hélène BALMES, Sébastien BRECHET, Alain GRATACAP, Jérôme HERCOUET, Philippe VIGNAL**Votants:** 10**Représentés:****Excuses:****Absents:** Luc LACIPIERE**Secrétaire de séance:** Monique SANCHEZ**Objet: CHEMIN CONQUES-ROCAMADOUR : BALISAGE - 2022 12**

Monsieur le Maire présente les avancées sur le développement du projet de chemin de randonnée Conques-Rocamadour.

Ce projet est porté par les deux associations VIA LIGURE (pour le Cantal et une partie Aveyron) et Visages de Ségala (pour le Lot).

Aujourd'hui il est souhaitable d'effectuer un balisage officiel qui viendrait remplacer l'existant. L'association a adhéré à COMPOSTELLE FRANCE. Cela va permettre un balisage reconnu et officiel. En effet, pour COMPOSTELLE FRANCE ce chemin Conques-Rocamadour est un chemin existant dans la thématique jacquaire et il va être proposé au balisage.

Monsieur le Maire propose de soutenir et d'accompagner le développement de ce chemin des hospitaliers de Conques à Rocamadour qui représente un appel sur le plan touristique et économique, de reconnaître le tracé au vu de sa responsabilité de police des chemins et de confier le balisage à l'association VIA LIGURE.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver le tracé qui se situe sur la commune de St Santin de Maurs
- D'autoriser le balisage du chemin par l'association VIA LIGURE
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.

**Objet: FONDS CANTAL SOLIDAIRE : projets 2022 à 2024 - 2022 14**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure du Fonds Cantal Solidaire permettant aux collectivités de moins de 1000 habitants de bénéficier d'aide pour financer leurs investissements. Les propositions doivent être effectuées pour une période de 2022 à 2024.

Il propose d'inscrire les projets suivants :

- Année 2022 : Voirie Lesplaces, les Garrigues. et village du Tayrac.
- Année 2023 : Parking salle polyvalente.
- Année 2024 : Mise aux normes cantine scolaire.

Après délibération le conseil, à l'unanimité :

- Accepte les projets suivants :

\* 57 716.53 € HT pour des travaux de voirie sur les voies de Lesplaces et les Garrigues ainsi que le village du Tayrac.

\* 92 305.18 € HT pour l'aménagement d'un parking route du stade.

\* 49 468 € HT pour la mise en sécurité des locaux de la cantine.

- Sollicite une subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 pour un montant de :

- Dit que le financement sera le suivant :

Voirie	Parking stade	Cantine	
Fonds Cantal Solidaire	28858 € (50%)	27 691.55 €(30%)	14 840.40 € (30%)
DETR		18 585.04 €(20%)	
Autres (Emprunt)			
Autofinancement	28858 €	46 028.59 €	34 627.60 €

### **Objet: Acquisition terrain - 2022\_15**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil le projet d'acquisition du terrain situé à côté de la salle polyvalente afin de réaliser un parking, et appartenant à Mr et Mme GAZAL Laurent, domiciliés à Laboisse 15290 CAYROLS. Il expose que Monsieur Gazal a accepté la proposition de la commune de St Santin de Maurs à savoir 12000 €. Il demande au conseil l'autorisation de finaliser cette opération.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Accepte l'acquisition de 2 parcelles de terrain appartenant à Mr et Mme Gazal Laurent, situées au lieu dit Mas de l'Hort, cadastrées A 981 et 982 d'une contenance respective de 872 M<sup>2</sup> et 706 M<sup>2</sup> soit 1578 M<sup>2</sup>.
- Fixe le prix d'achat à 12 000 €.Frais de géomètre à la charge de la collectivité.
- Autorise le Maire à signer tous documents et actes découlant de cette décision.

### **DIVERS :**

#### **Travaux terrain de sports :**

Mr Mazetier expose que les travaux visant à assainir le haut du terrain de sports, derrière le chapiteau, entrepris depuis l'automne dernier ( taluchage du talus ) vont se prolonger par la mise en place d'un enrochement et de drains afin de canaliser l'eau pluviale et d'éviter des affaissements du dit talus.

Un devis de 5304 € a été établi par Mr Laborie, cette dépense sera prise en charge pour moitié par chaque collectivité.

#### **Réunion sur frais de fonctionnement RPI :**

Messieurs Bréchet, Terrier, Gratacap, Mazetier , Madame Sanchez rendent compte de la réunion concernant les frais de fonctionnement du RPI qui s'est tenue le 9 mars dernier en présence des élus de St Constant-Fournoulès, de Montmurat et du Trioulou.

Monsieur Barrière, Maire de St Constant-Fournoulès a présenté son budget de fonctionnement concernant les écoles, celui-ci s'élève à 154 000 € .

Cette somme est apparue disproportionnée par rapport aux frais de fonctionnement de l'école de St Santin de Maurs qui, eux, s'élèvent à 21000€.

Mr Barrière a proposé une mutualisation par rapport au nombre d'habitants de chaque commune, soit 144€ par habitant. Cela représenterait 15 000 € pour 1 seul enfant scolarisé, 18 000 € pour Montmurat pour aucun enfant scolarisé et 31000 € pour St Santin de Maurs.

Le conseil municipal de St Santin de Maurs, à l'unanimité, refuse de participer sur ces bases là.

Un état détaillé de ce montant de dépenses a été demandé à Mr Barrière.